

La valeur du double-ducats était de 12 liv., celle de l'écu de 4 liv. 5 s., celle du teston, de 20 et 22 s., celle du franc d'argent de 25 s. Aussi les *nelles* avaient cours et se passaient librement de quelques coins qu'elles fussent, sans distinction, à 2 s. 6 d. la pièce.

Le pays était devenu tranquille et les marchands avaient toute liberté d'acheter, de vendre et de voyager. Les denrées étaient à un fort haut prix.

1593. — La discorde divisa le parti de la ligue, les principaux seigneurs foréziens embrassèrent celui du roi. Chevières s'empara de Rochetaillée, soumit Bourg-Argental, et bientôt tout le Forez fut remis sous l'autorité royale

1594. — Le connétable de Montmorency vint alors à Saint-Etienne, accompagné, dit Beneyton, d'une suite brillante ; il parvint à arrêter les ravages du duc de Nemours, qui était toujours puissant dans le Lyonnais.

1595. — La ville de Saint-Etienne était, à cette époque, la seule de la province où les réformés fussent tolérés, puisqu'on en cite un qui eut l'audace de renverser une croix de bois qui ornait le *Pré de la Foire*. Pris et conduit en prison, son père obtint sa grâce, en promettant d'élever, à ses frais, une superbe croix en pierre. Les chroniqueurs disent que le père et le fils travaillèrent à cette érection comme de simples manœuvres. Cette croix coûta plus de mille écus et passait pour la plus belle du royaume.

Un autre protestant avait poignardé le curé Coram qui avait « tant presché, tant tonné d'excommunications contre eux, qu'il avait fait résoudre les habitants de cette ville à ne plus donner leurs maisons à louage à aucun protestant, et quelques-uns même contraignirent les locataires de vider devant le terme. »

Dès le commencement du XVII^e siècle, deux écrivains de styles différents, chacun remarquable dans son genre, répandaient au loin le nom de Saint-Etienne. L'un (Marcellin Alard), dans sa *Gazette française*, s'entretenait d'une manière